

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire, à huis clos le 30 Juin 2020, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, POUPEAU, PRIVAT, VENLA, DA COSTA, Mmes CHAMBRE, NOE, GRACIEUX, MM. TOURNIER, COLDEBOEUF, Mme BOUJU.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et *Madame Annie BOUJU* est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

ACCEPTE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

ACCEPTE d'effectuer le transfert de l'excédent d'investissement du budget eau-assainissement, comme prévu lors du transfert de la compétence eau-assainissement à la Communauté de Commune Porte Océane du Limousin.

VOTE les subventions accordées aux associations pour l'année 2020.

DECIDE de maintenir les taux d'imposition appliqués par la commune :

Taxe sur le foncier bâti : 9,97 %

Taxe sur le foncier non bâti : 27,41 %

ACCEPTE le budget 2020 de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

DECIDE de maintenir les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2020/2021 :

Cantine ; enfant de la commune et extérieur : 1,70 €

Garderie : 0,75 € la présence

FIXE la participation de la commune pour les enfants empruntant le transport scolaire vers les collèges et lycées à 30 € par enfant.

FIXE à 120,00 € le prix annuel du transport scolaire desservant l'école primaire

PRESENTE la liste des représentants de la commission communale des impôts directs qui sera soumise au choix du Directeur Régional des Finances Publiques.

ACCEPTE de vendre la parcelle de terrain cadastrée AE 248 d'une superficie de 308 m² au prix de 274,12 € à Monsieur Valentin ROBERT.

DECIDE de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2020, le tableau des emplois de la commune.

DIVERS

- Le Conseil Municipal crée un comité de pilotage, de 5 élus, pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Des « range-vélos » seront installés à la mairie, au cimetière, au plan d'eau et au stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures 15.

Le MAIRE,



La secrétaire de séance,

